

ARRÊTÉ n° DCL-BRAE-25-039

fixant les date et lieux du tirage au sort pour l'attribution des emplacements d'affichage électoral en vue de l'élection des conseillers municipaux et conseillers communautaires des 15 et 22 mars 2026

Le préfet du Calvados,

VU l'article R28 du code électoral ;

VU le décret n°2025-848 du 27 août 2025 portant convocation des électeurs pour l'élection des conseillers municipaux et conseillers communautaires ;

ARRÊTE

Article 1 : Chaque commune devra mettre à disposition à proximité du ou des bureaux de vote autant d'emplacements d'affichage électoral qu'il y a de listes de candidats ;

Article 2 : Le tirage au sort permettant l'attribution des emplacements d'affichage électoral dans les communes pour lesquelles seront candidates deux listes au moins, se déroulera le **vendredi 27 février 2026 à 11h** par arrondissement territorialement compétent comme suit :

- arrondissement de VIRE : sous-préfecture de VIRE
- arrondissement de BAYEUX : sous-préfecture de BAYEUX
- arrondissement de LISIEUX : sous-préfecture de LISIEUX
- arrondissement de CAEN : préfecture du département

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Calvados est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à CAEN, le *22 février 2026*

